

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 28 MAI 2010****- COMPTE RENDU de SEANCE -**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; M. HESRY, M. PEDRON, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON, M. MERCIER - Adjoint ; M. REHEL, M. BREGAINT, Mlle GREGOIRE, Mme CORTYL, Mme LUGAND, Mme DESBLES, M. MARION, Mme MORADEL, M. CHALIGNE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, M. DESDOUETS, M. DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme FONTMORIN (représentée par Mme ROUYEZ), Mme BEAUCHER (représentée par M. MERCIER), M. POULAIN (représenté par M. REHEL), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme DESBLES), Mme DUTERTRE (représentée par Mme JOUQUAN), Mme MOUBECHÉ (représentée par M. DELAMAIRE).

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2010 :

A. Letainturier aurait souhaité que ces deux questions diverses aient été reprises au procès-verbal, à savoir :

- Amélioration de l'accessibilité à la rue des Perrons ;
- Circulation difficile dans le chemin communal au lieu-dit Le Pont Gautier.

Sous réserve de cette observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité (1 abstention : M-L. Moradel n'ayant pas assisté à cette séance).

M. le Maire demande l'inscription d'une question diverse : action de formation à l'utilisation d'un défibrillateur - versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des secouristes du pays de Dol.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. Budget Général : Décision Modificative 1.

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité M. le Maire à procéder aux ouvertures de crédits au Budget Général 2010 telles que présentées ci-dessous et qui constituent la D.M 1 dudit budget :

Dépenses d'investissement	
195 – Participation au titre du Pass Foncier :	+ 10 000 €
Recettes d'investissement	
2158 – vente de matériels :	+ 10 000 €

2. Lotissements communaux : Décisions Modificatives 1 :

a- Lotissement communal « le Hameau du Cocherel » :

Le Conseil Municipal **autorise** les virements et ouvertures de crédits au budget annexe du lotissement communal « le Hameau du Cocherel » tels que présentés ci-dessous et qui constituent la D.M 1 :

- Lotissement Le Hameau du Cocherel

Dépenses de fonctionnement	
713 – variation de stocks :	70 000 €
Recettes de fonctionnement	
713 – variation de stocks :	70 000 €

Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

b- Lotissement communal « le Village de la Garenne I » :

Le Conseil Municipal **autorise** les virements et ouvertures de crédits au budget annexe du lotissement communal « le Village de la Garenne I » tels que présentés ci-dessous et qui constituent la D.M 1 :

- Lotissement Le Village de la Garenne I

Dépenses de fonctionnement	
713 – variation de stocks :	70 000 €
Recettes de fonctionnement	
713 – variation de stocks :	70 000 €

Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

c- Lotissement communal « le Village de la Garenne II » :

Le Conseil Municipal **autorise** les virements et ouvertures de crédits au budget annexe du lotissement communal « le Village de la Garenne II » tels que présentés ci-avant et qui constituent la D.M 1 :

- Lotissement Le Village de la Garenne II

Dépenses de fonctionnement

6748 – versement aide communale : 10 000 €

713 – variation de stocks : 205 000 €

Recettes de fonctionnement

7015 – produit des ventes (écriture d'équilibre) : 10 000 €

713 – variation de stocks : 205 000 €

Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

d- Lotissement communal « le Clos du Pommier » :

Le Conseil Municipal **autorise** les virements et ouvertures de crédits au budget annexe du lotissement communal « le Clos du Pommier » tels que présentés ci-avant et qui constituent la D.M 1 :

- Lotissement Le Clos du Pommier

Dépenses de fonctionnement

713 – variation de stocks : 560 025 €

Recettes de fonctionnement

713 – variation de stocks : 560 025 €

Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

e- Lotissement communal « Z.A.C de Maboué » :

Le Conseil Municipal **autorise** les virements et ouvertures de crédits au budget annexe de la Z.A.C de Maboué tels que présentés ci-avant et qui constituent la D.M 1 :

- ZAC de Maboué

Dépenses de fonctionnement

713 – variation de stocks : 1 500 000 €

Recettes de fonctionnement

713 – variation de stocks : 1 500 000 €

Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

3. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances avérées irrécouvrables présentées par le Trésorier, comptable de la commune et dont le montant total s'élève à 165 €.

4. Crédits de fonctionnement de l'Ecole Louise Michel : intégration de la C.L.I.S (régularisation).

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'octroyer à l'école élémentaire publique, à titre de régularisation, un crédit pédagogique de 553,41 € correspondant à la majoration « élèves C.L.I.S ».

5. Demande de subvention au titre de LEADER pour l'accueil des 2/3 ans au Centre de loisirs.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de solliciter l'aide financière susceptible d'être allouée au titre du programme LEADER pour le nouvel accueil des enfants 2/3 ans au Centre municipal de loisirs, les mercredis et durant les vacances scolaires, **valide** le plan de financement de cette action tel que présenté en annexe.

6. Lotissement « le Village de la Garenne II » : vente du lot n°41 (suite à un désistement).

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre le lot n°41 du Village de la Garenne II, d'une superficie de 505 m², correspondant à la parcelle cadastrée AN 424, à M. et Mme Dominique DEMIEL de Dol de Bretagne.
- **rappelle** que le prix de vente est de 48,49 € H.T le m².
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **dit** que la présente délibération annule la délibération n° 2009/128 de la séance du Conseil Municipal du 28 août 2009.
- **confie** la rédaction des actes correspondants à l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol de Bretagne.

7. Cession gratuite par l'Abbaye à la Ville de Dol d'une bande de terrain jouxtant la Rabine de Maboué.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité l'acquisition des parcelles AE 425, 427, 429 et 431 d'une superficie totale d'environ 1 175 m² appartenant à la Résidence de l'Abbaye, dans le cadre de l'aménagement de la Rabine de Maboué (liaison piétonne et cycliste quartier du Cocherel / Centre Ville).
- **dit** que cette acquisition sera consentie à titre gratuit.
- **précise** que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de la Ville de Dol.
- **charge** l'étude des notaires associés de Dol, sise place Toullier, de la rédaction de l'acte.

8. Espace jeunes : organisation de mini-camps - Été 2010 : fixation des tarifs.

Le Conseil Municipal **valide** à l'unanimité ces actions « mini-camps » et « court séjour » organisées par le service jeunesse durant l'été 2010, **adopte** les tarifs tels que présentés ci-dessous :

- Mini-camp « Quartiers d'été » (festival de musique organisé par le C.R.I.J à Rennes) : les 15 et 16 juillet.
Action ouverte aux 14/17 ans.
Tarifs jeunes dolois : 10 € ; hors dol : 15 €.
- Court séjour « Pays Basque – Aux frontières de l'Espagne » : du 23 au 31 juillet à I HOLDY (Pyrénées Atlantiques).
Destiné aux 13/16 ans.
Tarifs jeunes dolois : 150 € ; hors Dol : 195 €.
- Mini-camp « Nautilus » : du 17 au 19 août à Plouër sur Rance.
Pour les 12/14 ans.
Tarifs jeunes dolois : 35 € ; hors dol : 45 €.

9. Organisation d'un camp européen en juillet 2010 : fixation des tarifs.

Le Conseil Municipal **émet** à l'unanimité un avis favorable à l'organisation du camp européen 2010 en partenariat avec le Comité de Jumelage, destiné aux jeunes de 13 à 17 ans de 4 nationalités (allemande, hongroise, polonaise et française), en Pologne à JABLONKA du 11 au 21 juillet 2010, **fixe** le tarif d'inscription à 120 € par jeunes Dolois et 240 € par jeunes de la Communauté de Communes.

Question complémentaire : action de formation à l'utilisation d'un défibrillateur - versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des secouristes du pays de Dol.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de verser :
 - une subvention exceptionnelle d'un montant de 850 € à l'association des secouristes du pays de Dol, partenaire dynamique et efficace de la Ville de Dol pour l'action de formation du public à l'utilisation d'un défibrillateur.
 - une aide financière d'un montant de 364 € à ladite association au titre de la prise en charge de frais engagés pour cette action.
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2010.

10. Information sur les marchés à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** des marchés de travaux passés en procédure adaptée tels que présentés ci-dessous :

- Aménagement du chemin de la Belle Etoile – phase 2 des travaux (trottoir, cheminement piéton, revêtement de la voie en tri couche) :

C'est l'entreprise POTIN qui est retenue pour un montant de 38 580 € H.T.

- Construction de la salle des familles :

Les résultats par lot sont indiqués dans le tableau joint.

Le montant total H.T est de 1 444 568,79 €.

Pour affichage le 1^{er} juin 2010.

Le Maire,
Denis RAPINEL